

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS ET DE L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DE BEAUMARCHÉS, DE BLOUSSON-SÉRIAN, DE CAZAUX-VILLECOMTAL, DE COULOMMÉ-MONDEBAT, D'IZOTGES, DE JUILLAC, DE LADEVÈZE-RIVIÈRE, DE LASSERRADE, DE PRÉCHAC SUR ADOUR, DE TIESTE-URAGNOUX, DE TOURDUN ET DE TRONCENS.

### Objet de l'enquête :

Le président de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers a défini par arrêté les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), sur les 30 communes composant le territoire communautaire, et de l'abrogation des cartes communales de Beaumarchés, de Blousson-Sérian, de Cazaux-Villecomtal, de Coulomé-Mondébat, d'Izotges, de Juillac, de Ladevèze-Rivière, de Lasserrade, de Préchac sur Adour, de Tieste-Uragnoux, de Tourdun et de Troncens. (**Arrêté R-2025-04-2.1 du 21 Août 2025**)

### Durée de l'enquête publique :

L'enquête publique unique se déroulera du mercredi 10 septembre 2025 à 9h (heure d'ouverture) au lundi 13 octobre 2025 à 20h (heure de clôture), soit 34 jours consécutifs.

### Autorité responsable de la procédure :

La personne responsable du projet est le Président de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de planification. Le siège de l'enquête publique unique est situé au siège de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, 735 Allée Gérard Toulouse, 32230 Marciaç.

Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, soit par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus, soit par mail à l'adresse suivante [enquete.publique.plui@ccbvg.fr](mailto:enquete.publique.plui@ccbvg.fr)

### Contenu du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

- Les notices d'organisation de l'enquête publique relatives à l'élaboration du PLUI et à l'abrogation des cartes communales,
- Le bilan de la concertation préalable mise en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI),
- Les avis réglementaires recueillis sur le projet de PLUI,
- L'avis rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)
- Les pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté, comportant :
  - o Le rapport de présentation comprenant notamment le résumé non technique et l'évaluation environnementale du projet,
  - o Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
  - o Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
  - o Le règlement écrit,
  - o Les règlements graphiques,
  - o Les annexes,
  - o Les servitudes d'utilité publique.

### Commission d'enquête :

Afin de conduire l'enquête, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Pau a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- Monsieur Michel HIGOA (Président),
- Madame Françoise BAZERQUE (membre titulaire),
- Monsieur Jean-Luc MILMOUNI (membre titulaire)
- Monsieur Frédéric PITOUX (membre suppléant).

### Consultation du dossier :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter l'intégralité du dossier :

- En version numérique :
  - o Sur le site internet de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers : [www.ccbvg.fr](http://www.ccbvg.fr)
  - o Sur un poste informatique qui sera mis à disposition du public :
    - Au siège de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, 735 Allée Gérard Toulouse, 32230 Marciaç, aux jours et heures habituels d'ouverture,
    - A la Médiathèque intercommunale de Plaisance, rue Armagnac, 32160 Plaisance du Gers, aux jours et heures habituels d'ouverture.



- En version papier :
  - o Au siège de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, 735 Allée Gérard Toulouse, 32230 Marciac, aux jours et heures habituels d'ouverture,
  - o Dans l'ensemble des mairies des communes membres de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture,

**Recueil des observations et propositions du public :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie numérique, sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers : [www.ccbvg.fr](http://www.ccbvg.fr) dans la rubrique Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- Par courriel à l'adresse mail suivante : [enquete.publique.plui@ccbvg.fr](mailto:enquete.publique.plui@ccbvg.fr)
- Lors des permanences, auprès d'un membre de la commission d'enquête
- Par voie manuscrite, sur un registre papier mis à la disposition du public :
  - o Au siège de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, 735 Allée Gérard Toulouse, 32230 Marciac, aux jours et heures habituels d'ouverture,
  - o Dans l'ensemble des mairies des communes membres de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Par courrier adressé à la commission d'enquête : Monsieur le Président de la commission d'enquête, Elaboration du PLUi Bastides et Vallons du Gers, 735 Allée Gérard Toulouse, 32230 Marciac.

**Permanences de la Commission d'enquête :**

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des 16 permanences organisées pendant la durée de l'enquête, les :

Dates	Horaires permanences	Lieux et adresse des permanences
Mercredi 10 septembre 2025	9h00 – 12h00	Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, 735 Allée Gérard Toulouse, 32230 Marciac
Jedi 11 septembre 2025	9h30 – 12h30	Salle n°1 de la Mairie de Plaisance du Gers, 3 Place du 8 mai 1945, 32160 Plaisance du Gers
Mardi 16 septembre 2025	14h30 – 17h30	Salle des associations, au village, 32170 Tillac
Jedi 18 septembre 2025	9h00 – 12h00	Salles des Fêtes, au village, 32230 Ladevèze-Rivière
Lundi 22 septembre 2025	14h00 – 17h00	Salle des associations à la Mairie, au village, 32160 Beaumarchés
Mardi 23 septembre 2025	14h30 – 17h30	Salle des fêtes, au village, 32160 Tasque
Jedi 25 septembre 2025	9h30 – 12h30	Salle n°1 de la Mairie, 3 Place du 8 mai 1945, 32160 Plaisance du Gers
Vendredi 26 septembre 2025	9h00 – 12h00	Salle des Fêtes, au village, 32230 Scieurac et Floures
Samedi 27 septembre 2025	9h00 – 12h00	Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, 735 Allée Gérard Toulouse, 32230 Marciac
Vendredi 3 octobre 2025	9h00 – 12h00	Salle des associations, au village, 32170 Tillac
Vendredi 3 octobre 2025	13h30 – 16h30	Mairie, au village, 32230 Ladevèze-Ville
Mardi 7 octobre 2025	13h30 – 16h30	Salle n°1 de la Mairie, 3 Place du 8 mai 1945, 32160 Plaisance du Gers
Mercredi 8 octobre 2025	9h00 – 12h00	Salle des associations à la Mairie, au village, 32160 Beaumarchés
Vendredi 10 octobre 2025	9h00 – 12h00	Salle des Fêtes, au village, 32230 Scieurac et Floures
Vendredi 10 octobre 2025	9h00 – 12h00	Salle des fêtes, au village, 32160 Tasque
Lundi 13 octobre 2025	17h00 – 20h00	Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, 735 Allée Gérard Toulouse, 32230 Marciac

Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être émises pendant la durée de l'enquête, soit du 10 septembre 2025 à 9h00 au 13 octobre 2025 à 20h00, dernier délai – jour et heure de clôture de l'enquête. Les dépositions peuvent se faire de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que l'identité des personnes est susceptible d'être mise en ligne sur le registre numérique consultable par tous et avec le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

**Clôture de l'enquête :**

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête remettra son rapport, son avis et ses conclusions motivées au Président de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers. Pendant un an, ces documents seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi que sur son site internet, dans les 30 communes du territoire et à la Préfecture.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport, de l'avis et des conclusions motivées de la commission d'enquête ainsi que l'abrogation des cartes communales de Beaumarchés, de Blousson-Sérian, de Cazaux-Villecomtal, de Couloumé-Mondébat, d'Izotges, de Juillac, de Ladevèze-Rivière, de Lasserrade, de Préchac sur Adour, de Tieste-Uragnoux, de Tourdun et de Troncens seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

